



SECTION
DU
LOIRET



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

Conseil départemental d'action sociale du 14 novembre 2023

Le CDAS (Conseil Départemental d'Action Sociale) du Loiret s'est réuni à la cité administrative Coligny à la séance plénière le 14 novembre 2023 sous la présidence de Mme Denis, Directrice des Douanes et Droits Indirects.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du PV du CDAS du 29/09/2023,
- Actualités sur la restauration
- Actualisation du CAL 2023
- Arbre de Noël 2023
- Actualités et perspectives 2024 de la délégation
- Questions diverses

► Approbation du procès-verbal du CDAS du 29/09/2023 :

Le procès-verbal du conseil départemental d'action sociale du 29 septembre 2023 a été approuvé à l'unanimité sans réserve.

► Actualités sur la restauration :

Concernant le site de Pithiviers, un repas test a été organisé jeudi 9 novembre au Centre Hospitalier de Pithiviers avec quelques agents. Les repas sont de bonne qualité et le restaurant offre un large choix de plats (plusieurs viandes et légumes, ainsi que du poisson). Le temps de trajet à pied est correct : inférieur à 10 minutes. De plus, les repas peuvent être adaptés en cas d'allergies alimentaires.

Concernant le mess de la Gendarmerie de Pithiviers, les plats copieux et riches (1 seul plat proposé) seront allégés et le temps du service, bien qu'à l'assiette, pour de petites tables, reste correct.

Le double conventionnement avec l'hôpital de Pithiviers et la Gendarmerie sera donc établi en 2024 et permettra aux agents dont l'indice est inférieur à 534, de se restaurer pour 4,36 €.

Concernant le site de La Source, la convention avec le CROUS est signée et les agents de la DRFIP s'y restaurent, mais l'attente reste un problème pour les agents devant reprendre leur service à 14h maximum.

Une demande d'accès rapide va de nouveau être demandée au CROUS.

La convention avec le CHRO est aussi signée, mais s'y restaurer nécessite malheureusement l'utilisation d'un véhicule, ce que FO déplore.

Par ailleurs, pendant la fermeture estivale du restaurant du GROUS, les agents pourront bénéficier de titres-restaurant, même si une convention a été signée avec le CHRO.

Pour des motifs d'allergies alimentaires ou handicap ne permettant pas l'accès au restaurant collectif, il convient de prendre contact avec le médecin de prévention qui pourra préconiser l'attribution de titres-restaurant.

► **CAL 2023 :**

Le CAL 2023 s'élève à 39 912 €, rehaussé d'abondement ponctuel (cartes-cadeaux 2022 non utilisées...).

Compte tenu du solde estimatif du CAL 2023, pour l'arbre de Noël, le CDAS a décidé d'offrir des cartes-cadeaux aux ados de 15 ans ; initialement, la carte-cadeau concernait uniquement les enfants de 0 à 14 ans.

De plus, le goûter de l'arbre de Noël proposerait une clémentine, un père Noël en chocolat, des papillotes, un biscuit et une bouteille d'eau. Les deux derniers éléments seront offerts par les entreprises Saint-Michel et Cristaline.

► **L'arbre de Noël :**

L'arbre de Noël aura lieu mercredi 29 novembre au Cirque GRUSS. Le nombre de participants n'est pas encore définitif : 489 adultes et enfants au 10/11/2023.

De plus, un sondage a été envoyé aux agents retraités pour leur permettre l'accès avec leurs petits-enfants au spectacle : 22 adultes et 23 petits-enfants seraient intéressés.

► **Actualités et perspectives 2024 :**

Au 10/11, 83 personnes sont inscrites pour la sortie à Paris prévue le 16 décembre avec croisière sur la Seine. Pour rappel, deux ou trois cars sont au départ d'Orléans et un car au départ de Gien et passe par Montargis.

Suite au départ à la retraite de Mme Échivard, déléguée de l'action sociale, le recrutement d'une nouvelle déléguée a été effectué pour une prise de poste au 01/01/2024.

► **Questions diverses :**

L'action sociale, la médecine de prévention et les services sociaux déménageront en avril 2024 pour intégrer la Cité administrative Coligny. L'action sociale sera installée dans les algécos, puis rejoindra ses nouveaux locaux.

La médecine de prévention et les services sociaux seront installés dans leurs locaux définitifs situés dans le bâtiment F1 de la cité Coligny. Une entrée distincte pour l'accès à ces services dans le bâtiment F1 est prévue afin de garantir la discrétion.